



La Vie Avesnoise

www.avesnes-les-aubert.fr

N° 16 - Novembre 2015



VIE COMMUNALE

Rue du 14 juillet : les travaux sont terminés... p 3



ACTU

Les prix du concours des maisons fleuries... p 4

INFOS PRATIQUES

Horaires de la mairie. Les guichets sont ouverts au public le lundi de 14h à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Vous arrivez dans la commune. Un passage en mairie vous permettra de prendre contact avec les différents guichets, de vous inscrire sur les listes électorales, d'obtenir tous les renseignements utiles pour les différents services (état civil, urbanisme...).

Recensement militaire. Les jeunes filles et jeunes garçons doivent se présenter, dans le mois de leurs 16 ans, au guichet n°1 de la mairie munis du livret de famille afin de se faire délivrer l'attestation de recensement militaire (obligatoire pour les inscriptions au code de la route, concours, examens...).



Inscription aux Restaurants du Cœur. Les dernières inscriptions pour la nouvelle campagne 2015-2016 seront prises le jeudi 5 novembre de 9h à 12h et de 15h à 17h au local des Restos du Cœur - rue Jules Ferry.

Permanences du Secours Populaire. Le Secours Populaire vous reçoit de 14h à 15h30 les vendredis 6 novembre pour la vente de chèquiers et 20 novembre pour le libre service à la Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse. *Contact : Mme LIBERT Tél : 06.09.43.82.82.*

Permanences du Secours Catholique. Le Secours Catholique de la paroisse vous reçoit chaque 1er mardi du mois de 14h à 15h30 à la Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse.

Monoxyde de carbone : attention danger.

Comme chaque année et en période hivernale, nous tenons à vous informer des dangers du monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui provient du mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion. Il est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Quelques gestes peuvent prévenir et éviter les intoxications qui peuvent être mortelles :

- avant l'hiver, faire systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations,
- veiller toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage,
- veiller à une utilisation appropriée des appareils à combustion : pas de chauffage d'appoint en continu, respecter les consignes d'utilisation,
- s'assurer de la bonne installation de tout nouvel appareil.

Maux de tête, nausées, malaise et vomissements peuvent être le signe de la présence du monoxyde de carbone dans votre logement. Dans ce cas :

- aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
- arrêter si possible les appareils de combustion,
- évacuer au plus vite les locaux et bâtiments,
- appeler les secours,
- ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.



Bulletin mensuel
d'informations
municipales

3 rue Camélinat

59129 Avesnes-les-Aubert

Directeur de publication :

M. Alexandre Basquin

Photos, Conception, Rédaction :

Service Communication
de la Ville

d'Avesnes-les-Aubert

Impression : Imprimerie Le Lièvre

16 Avenue de Saint-Amand

59300 VALENCIENNES

Diffusion : 1800 exemplaires

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2014

ISSN en cours

Numéros Utiles

Mairie : **03.27.82.29.19** - Fax : **03.27.82.29.11**

www.avesnes-les-aubert.fr

Services Techniques : **03.27.78.39.44**

C.A.P.A.H.D. : **03.27.82.29.17**

Accueil périscolaire « L'île aux enfants » : **03.27.82.29.04**

U.T.P.A.S. : **03.59.73.36.50**

Pompiers : **18** - Secours Médical : **15** - Gendarmerie : **17**

Médecin de garde : **03.20.33.20.33**

Pharmacie de garde : **08.25.74.20.30**

Service de collecte des déchets de la 4C : **03.27.37.78.03**

Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis : **03.27.75.84.79**

Accessibilité des Etablissements Recevant du Public

Les plus de 650 000 établissements recevant du public (ERP) recensés en France et leurs abords doivent être accessibles aux personnes handicapées. Et ce, que ce soient des bâtiments privés (commerces, hôtels, restaurants,...) ou publics (écoles, salles des fêtes, mairies, stades,...).



Ces normes d'accessibilité ont été édictées par la loi de 2005 et doivent permettre aux personnes souffrant de handicap de circuler de manière autonome et de pouvoir accéder et utiliser les locaux et les équipements. Cet accès concerne tous les types de handicap qu'il soit moteur, auditif, visuel ou mental.

Pour ce qui concerne la municipalité, elle doit réaliser un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), c'est-à-dire une programmation dans le temps (dans les 6 ans pour ce qui nous concerne) des travaux à effectuer.

La non réalisation de cet agenda comme des travaux de mise aux normes seront sanctionnés financièrement.

La municipalité s'est, pour sa part, appuyée sur l'expertise d'un bureau d'études tant les normes sont complexes. Ce dernier a rendu ses conclusions techniques et financières en estimant entre 700 000 € et 850 000 € Hors Taxes, les travaux à réaliser dans les 18 bâtiments communaux avesnois.

C'est une somme particulièrement importante qui demande à ce que soient dégagées des priorités et une réflexion poussée.

Le tout, en ayant toujours à l'esprit que chaque Avesnois, quelque soit son handicap ou sa différence, puisse s'épanouir pleinement au sein de notre commune.

Rue du 14 juillet : les travaux sont terminés

Dix jours de travaux auront été nécessaires pour rénover la rue du 14 juillet. Le tout, pour le bien être de tous.

En effet, le cadre de vie des riverains s'en trouve nettement amélioré ; la rue était particulièrement dégradée et n'aurait pas résisté à un hiver de plus dans de telles conditions.

Aujourd'hui, la chaussée est complètement rénovée, les caniveaux fonctionnels, et un béton désactivé a été posé devant les sorties de garage afin que la rue soit toujours plus agréable, colorée et esthétique.



Les participants au concours des maisons fleuries récompensés et remerciés

Le concours des maisons fleuries est ouvert chaque année aux habitants de notre commune et est basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale.



Monsieur le Maire a exprimé ses plus vifs remerciements à l'ensemble des participants, réunis en mairie le 17 octobre, car par leur travail, ils participent activement à l'embellissement de notre ville.

Le plaisir et la passion de ces amoureux du jardinage sont mis à la vue de tous et c'est avant tout cela qui anime le concours et que la municipalité a voulu saluer.

Le fleurissement de chacune des habitations des participants est en effet un plus indéniable pour notre cadre de vie. C'est pourquoi, Alexandre Basquin a rappelé que l'esprit de ce concours est « *qu'il n'y a ni gagnant, ni perdant. La participation à l'embellissement de notre charmante commune est la victoire de tous. Tout le monde y gagne car quel plus beau prix que cette ambition portée collectivement pour le bien commun* ».

Tout le monde y gagne car chaque participant y a mis de la volonté, de la passion, de la conviction. C'est d'ailleurs dans ce sens que la municipalité entend faire évoluer le concours car il est évidemment difficile de comparer une façade d'un grand jardin. Il n'y aura plus de prix numériques, mais des lots, certains plus importants que d'autres. Le tout, pour que ce concours soit toujours plus juste et plus équitable, recentré sur les valeurs essentielles liées au jardinage notamment le plaisir, et que chaque participant, quelques soient les moyens qu'il y attribue et le temps qu'il y passe, se sente pleinement valorisé.

Dans cet esprit, les premiers du concours ne choisiront pas forcément les lots les plus importants. Chacun pourra ainsi choisir en fonction de ses besoins et de ses désirs. Là est l'essentiel.

La municipalité donne rendez-vous l'année prochaine pour un concours remodelé, axé sur la convivialité et la sympathie. Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous !

Nous remercions très sincèrement et très chaleureusement tous les participants : Marie-Jeanne Leducq, Valérie Gernez, Eline Lesamber, Evelyne Gérard, Marie-Thérèse Dagneaux, Anne-Marie Henaff, Véronique Vandamme, Danielle Copin, Gérard Pagacz, Marie-Thérèse Pamart, Marie-Claude Pavot, Christel Dubois, Magali Soufflet, Yvonne Bailleux, Ludivine Goannis, Claudette Blondiaux, Yvonne Sorriaux, Joël Leducq, Christian Josse, Catherine Flavigny, Lisbeth Deudon, Vanessa Namur, Dominique Duez.



Les participants ont été reçus en mairie, le 17 octobre dernier, pour la remise des prix.

Lui ne peut pas ramasser, vous oui !

Le titre de cet article, qui se veut humoristique et de bon sens, est là pour sensibiliser. En effet, la propreté en ville est un axe majeur pour la municipalité, mais celle-ci ne peut reposer que sur ses seules épaules surtout en matière de déjections canines. Ce doit être l'affaire de tous !

Dans un article daté du mois de décembre 2014, nous traitions déjà de ce sujet. Nous avons souligné le fait qu'il était très désagréable de marcher sur une déjection au beau milieu du trottoir.

Depuis, nous avons pu en constater les effets puisque l'on retrouve beaucoup moins de déjections qu'il y a quelques mois et nous remercions les maîtres pour leurs efforts.

Toutefois, la commune souhaite continuer à sensibiliser pour le bien de tous.

De manière ludique, elle affichera des panneaux dans les passages et des affiches sur les panneaux municipaux pour rappeler que chaque maître doit être sensible à la salubrité publique.

Le mot d'ordre : « *Lui ne peut pas ramasser, vous oui !* ».

Il s'agit de ne pas culpabiliser, mais de faire prendre conscience que les trottoirs, les espaces publics ou encore les chemins que bon nombre d'enfants et de parents empruntent pour aller à l'école... doivent être « libérés » des déjections canines.

Et pour cause, si tous y étaient attentifs, plus besoin de regarder le sol en permanence et la ville serait toujours plus avenante et agréable.

C'est en effet simple de se baisser pour ramasser afin que chaque Avesnoise et Avesnois, les enfants, puissent profiter pleinement de nos espaces et de nos rues sans risquer de marcher dedans !

Alors, vous l'aurez compris, l'objectif de cette campagne de sensibilisation est d'en appeler à la responsabilité de chacun pour le bonheur et le respect de tous ! Le tout avec humour et volonté de persuasion.



RÉTROSPECTIVE

Retour en images



Les nouvelles activités périscolaires du vendredi après-midi, accueillent gratuitement près de 200 enfants avesnois chaque semaine. Ces activités se veulent ludiques et pédagogiques, et s'inscrivent dans un Projet Éducatif Territorial.



L'exposition « Avesnes d'Antan », organisée à la bibliothèque durant tout le mois d'octobre, a plongé les visiteurs dans le riche passé avesnois. Nous remercions tous les bénévoles qui se sont affairés à monter cette très belle exposition et l'ensemble des avesnois qui ont gentiment prêté les photographies. D'ailleurs, devant l'intérêt de cette expo, la Municipalité l'a installé pour quelques semaines dans le hall d'accueil de la mairie. N'hésitez pas à venir la découvrir ou la redécouvrir...



La Comédie Musicale « Mamma Mia », organisée par les Majorettes et la Municipalité, a rencontré un vif succès le 11 octobre dernier.



Grand rendez-vous des chineurs et collectionneurs à l'occasion de la 1^{ère} bourse aux jouets, aux vêtements et aux livres de l'Amicale du personnel communal actif.



48 prélèvements ont été effectués le 26 octobre dernier à l'occasion du don du sang qui a eu lieu à la salle des fêtes.

BIENVENUE

Une nouvelle direction au collège et de nouveaux enseignants sont arrivés au sein des établissements scolaires de notre commune. Nous leur souhaitons la bienvenue et une année pleinement enrichissante et épanouissante auprès de nos écoliers.



Mesdames Thérèse Dusi, principale et Amandine Planckaert, principale adjointe, ont pris leurs fonctions au collège Paul Langevin.

Mesdames Walle, Mortreux, Lefebvre et Lerouge (non présente sur la photo) rejoignent l'école élémentaire Joliot-Curie.



Mesdames Wattier, Roguet et Herbaut ont intégré l'école maternelle Danielle Casanova.

CONCERT EXCEPTIONNEL

« Arts et Culture, Loisirs pour tous », en partenariat avec la municipalité, vous propose un concert exceptionnel :

« **Bruno Brel** »

le dimanche 8 novembre 2015
à la salle des fêtes dès 16h

Bruno Brel a commencé à chanter très jeune et a enregistré ses premiers trente-trois tours grâce à Jacques Canetti, grand producteur musical et directeur artistique d'après-guerre, qui dans le passé avait su imposer Jacques Brel, et avait fait connaître des talents comme Serge Reggiani ou Raymond Devos.

Pendant de nombreuses années et à travers toute la francophonie, il a promené avec succès ses chansons en tant qu'auteur-compositeur-interprète. Depuis quelque temps, on lui a demandé d'interpréter aussi des chansons de son illustre oncle, Jacques Brel, d'où le nom de son tour de chant « Héritage et descendance ».

En première partie, la chorale Arpège d'Avesnes-les-Aubert, sous la direction de Thibaut Waxin, rendra en quelques titres un hommage à Jacques Brel et à Guy Béart, récemment disparu.

Prix d'entrée : 5 € - Venez nombreux !

Avesnes-les-Aubert DIMANCHE 8 NOVEMBRE

à 16H à la Salle des Fêtes

ARTS ET CULTURE
Loisirs pour tous !

Arts et Culture, Loisirs pour tous !
Et la **municipalité**
vous proposent le concert de



Bruno Brel



Avec en 1^{ère} partie

LE GROUPE ARPÈGE

ENTREE : 5€ - Buvette & Tartes avesnoises sur place

Réservation : 03.27.37.02.92

RENDEZ-VOUS COMMÉMORATIF



11 NOVEMBRE : 97ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Le mercredi 11 novembre se tiendra la traditionnelle cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918.

Vous êtes invités à assister nombreux à cette cérémonie, qui se déroulera selon le programme suivant :

- Rendez-vous à 9h45 sur la Place de la République pour le défilé,
- Dépôts de gerbes au Monument aux Morts,
- Discours à la salle des fêtes.

RENDEZ-VOUS ASSOCIATIF

Le comité Est-Cambrésis du Secours Populaire Français

vous propose le traditionnel

COUSCOUS DANSANT

Samedi 14 novembre à 19h à la salle des fêtes

Venez nombreux - Ambiance garantie !!

*Les bénéficiaires serviront à offrir un goûter de Noël
aux enfants des bénéficiaires.*



AGENDA

Samedi 7 novembre :

REMISE DES PRIX ET REPAS ANNUEL DES PÊCHEURS AVESNOIS. A 19h à la salle des fêtes.

Dimanche 8 novembre :

BRUNO BREL EN CONCERT organisé par Arts et Culture, Loisirs pour tous, en partenariat avec la municipalité. Avec en 1ère partie, le Groupe Arpège. A la salle des fêtes à 16h. Entrée : 5 €

Mercredi 11 novembre :

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918. Rendez-vous sur la Place de la République à 9h45.

Samedi 14 novembre :

COUSCOUS DANSANT DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS. A la salle des fêtes à 19h. Sur réservation au local du comité Est-Cambrésis du Secours Populaire (Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse).

Samedi 21 novembre :

SAINTE CÉCILE. Réception destinée aux associations musicales avesnoises et organisée par la municipalité. A la salle des fêtes à 19h.

Dimanche 22 novembre :

REPAS DE LA SAINTE CÉCILE DE L'HARMONIE BATTERIE MUNICIPALE. A la salle des fêtes.

Dimanche 29 novembre :

REPAS DE LA SAINTE CÉCILE DU GROUPE ARPÈGE. A la salle des fêtes.

NOS JOIES, NOS PEINES

ILS ONT VU LE JOUR

GAIFFE Lény, né le 29/08/2015 de Frédéric GAIFFE & Véronique DHAINAUT, 142 rue Henri Barbusse.

MACAREZ Julie, née le 11/09/2015 de Jérémy MACAREZ & Stéphanie GUILBERT, 8 avenue Jules Guesde.

HARDELIN Louise, née le 26/09/2015 de Frédéric HARDELIN & Mélanie LELONG, 49 rue Louise Michel.

ILS SE SONT UNIS

3 octobre :

GOFFART François & MOREAU Stéphanie

ILS NOUS ONT QUITTÉS

BAILLON Roland, 87 ans, 13 rue du 8 mai 1945.

PAGNIEZ Jean-Marie, 68 ans, 1 rue des Sarcleurs.